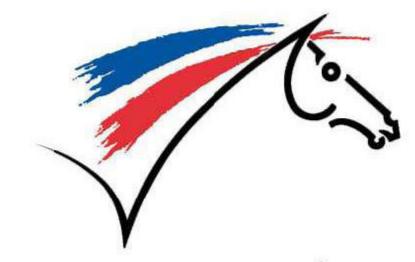
ISÈRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION

RÈGLEMENT Challenge Départemental DRESSAGE 2018

1. Préambule

Dans le cadre de la Dotation Fédérale d'Actions (subvention FFE- CRE-RA), le Comité Départemental de l'Isère organise un circuit de concours dénommé « Challenge Dressage Isère ». Ces compétitions sont mises en œuvre par les Clubs organisateurs avec le partenariat du Comité Départemental. Elles visent les catégories : Club Elite, 1, 2, 3 et Poney 2 Grand Prix et Poney 3 Imposée.

2. Règlement Général

cf. documents FFE

3. Participation

3.1 Équidés :

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux et poneys qualifiés (cf. Règlement Concours Club 2018).

3.2 Cavaliers:

- a) Le cavalier doit posséder une licence FFE Club 2018 valide dans le 38 émanant d'un Centre Équestre domicilié dans l'Isère et disposant d'un enseignant (DE, BPJEPS).
- **b)** Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux ou poneys dans la même épreuve, seul le meilleur classement sera comptabilisé.
- c) Un cavalier ne peut pas être classé dans 2 catégories différentes. Dès lors qu'il a obtenu 2 premiers quarts dans des épreuves de catégorie supérieure. Il pourra néanmoins participer dans une catégorie inférieure sans figurer au classement final du Challenge.

En cas de dédoublement d'une épreuve dite 'Challenge', il y a enregistrement de deux classements distincts dans le classement Challenge.

4. Classement final et remise des prix

Le Challenge se joue sur 5 concours.

Classement final:

La moyenne des trois meilleurs résultats déterminera le classement final.

En cas d'ex-æquo, les notes d'ensemble départageront les concurrents.

Les trois premiers cavaliers du Classement Général de chaque série « Challenge » seront récompensés par une dotation spécifique offerte par le Comité Départemental Équitation Isère et ses partenaires.

Remise des prix :

La participation à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Elle aura lieu à l'issue de la dernière étape dite « finale ». Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fera perdre le bénéfice du classement, flots, plaques, cadeaux, dotations au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours. (Article 9.3 du règlement des compétitions dressage).

5. Obligations du Club Organisateur:

- Inscrire dans son programme les épreuves types « Challenge »
- Affichage du Classement précédent fourni par le Club Organisateur (pièce jointe dans SIF « dépôt de fichier »)
- Reversement de 1 € par engagement au CDE Isère dans la semaine qui suit le concours. (Une facture pourra être délivrée.)
- Prévoir une communication auprès des médias (photos, articles journaux, etc.. à transmettre au CDE Isère)
- Exclusivité médiatique, sur les selliers de la même gamme, pour notre partenaire.
- Les résultats doivent IMPÉRATIVEMENT être transmis au SIF le lundi suivant la compétition.

Informer le SIF dans l'avant programme (DUC) et dans la rubrique « Infos Détaillées » mentionner OBLIGATOIREMENT les éléments suivants :

- Challenge Dressage Isère
- Nature des épreuves (Club 1GP, Poney 2 GP, etc...)
- Officiels Fédéraux :
 - Président du Jury
 - Commissaire au Paddock
- Les résultats provisoires (fichier.pdf) dans SIF « dépôt de fichier».
- Les horaires prévisionnels et tous renseignements utiles et pratiques pour les cavaliers (service Médical & Vétérinaire) le lundi précédant la compétition.

6. Obligations du CD Équitation Isère

- Il donnera au Club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage
- Le CD Équitation Isère mettra en place une dotation spéciale pour les 3 premiers du classement général.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FFE de la discipline de l'année en cours. Pour les autres cas, le Président du CDE Isère et le Président de la Commission de Dressage pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision sera sans appel.